

Agir avec l'ACAT

Pour un monde sans torture ni peine de mort

PRÉFACE

Chères et chers membres de l'ACAT,

De l'Assemblée générale du 16 mai, je retiens d'abord le soutien massif des membres présents aux propositions que lui a faites le Comité: rapport et comptes 2024, budget 2026 (le montant des cotisations reste inchangé), priorité à la recherche de fonds pour pérenniser l'association et son Secrétariat. L'élection de Reto Gmünder au Comité et la réélection des membres du Comité (qui se représentaient tous) ont aussi réjoui tout le monde. Vous recevrez le procès-verbal de l'AG en septembre.

De l'AG du 16 mai, je retiens aussi l'appel, soutenu par plusieurs membres, à ce que l'ACAT s'engage avec courage et discernement dans la défense des populations dont les droits élémentaires sont niés, comme à Gaza.

Appel reçu: le 23 mai, parallèlement à la prise de position de l'Église évangélique réformée de Suisse et à la déclaration de la Conférence des évêques suisses, l'ACAT-Suisse s'est adressée par lettre au conseiller fédéral Ignazio Cassis pour l'enjoindre à sortir du silence. En lui demandant de dénoncer sans équivoque les entraves à l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza. Et de défendre la population victime de la situation, en condamnant les crimes de guerre, quelle que soit la partie responsable (voir page 6).

«J'avais faim et vous m'avez donné à manger, j'avais soif et vous m'avez donné à boire, j'étais étranger et vous m'avez recueilli, nu, et vous m'avez vêtu, malade, et vous m'avez visité, en prison et vous êtes venus à moi...» (Mt 25,35-36).

Courage: notre vocation se joue là. Discernement: voir la fragilité des petits où elle se trouve permet d'agir en véritables êtres humains. Avec et pour les autres.



Sylvain Fattebert

Sylvain Fattebert
président

TABLE DE MATIÈRES

Appel urgent	2
<i>Catalogne: pour un centre mémoriel de la torture à Barcelone</i>	2
Vie de l'association	3
<i>Assemblée générale 2025</i>	3
<i>Nécrologie: Xaver Pfister</i>	3
Suivi de nos actions.....	4
Activités de plaidoyer.....	6
<i>Incrimination de la torture: retour sur la procédure de consultation.....</i>	6
<i>Gaza: lettre à Ignazio Cassis.....</i>	6
Contexte	7
<i>Décès du pape François.....</i>	7
<i>Rapport sur la peine de mort en 2024</i>	7
Nuit des Veilleurs	8
Impressum	8

IMAGE: Abdullah Ibhais



«Votre soutien et votre engagement dans ce chapitre difficile de ma vie – en particulier pendant le calvaire que j'ai vécu au Qatar – signifient beaucoup pour moi.»

Le lanceur d'alerte de la Coupe du monde 2022
Abdullah Ibhais du Qatar remercie l'ACAT-Suisse

→ Suivi de nos actions, page 4

ESPAGNE

Pour un centre mémoriel de la torture à Barcelone

Des milliers de personnes ont été torturées dans le commissariat de Via Laietana à Barcelone, symbole de la répression franquiste et post-franquiste. Ces crimes ne doivent pas être oubliés. Exigez maintenant la transformation de ce lieu de souffrance en lieu de mémoire.

Pendant la dictature franquiste, la police politique a mené une répression violente en Catalogne depuis le commissariat de Via Laietana 43, à Barcelone. Ce lieu est resté l'un des symboles majeurs de la répression systématique et brutale des prisonniers politiques. Même après la fin officielle de la dictature en 1978, les pratiques de torture et de détention arbitraire s'y sont poursuivies jusqu'en 2002.

Depuis quatre ans, des représentants de la société civile bloquent la Via Laietana deux fois par mois. Lors de ces manifestations, les personnes concernées témoignent de la torture qu'elles y ont subie et demandent réparation. Pourtant, malgré l'adoption de la loi sur la mémoire démocratique en 2022 et les demandes répétées de nombreuses associations, l'État espagnol refuse toujours de transformer ce lieu de répression en centre mémoriel. Comme le rappellent les rapporteurs des Nations unies, de tels programmes sont cependant essentiels pour honorer la mémoire des victimes, garantir l'accès aux archives et prévenir la répétition de tels crimes.

De nombreux pays ont déjà créé ce type de centres dans des lieux similaires, comme l'ESMA à Buenos Aires

ou le musée de l'Aljube à Lisbonne. Les associations catalanes demandent que le bâtiment soit désaffecté, transféré au gouvernement catalan et transformé en centre mémoriel de la torture et de la répression en Catalogne, avec la participation active des associations de victimes. Elles souhaitent également garantir un accès complet aux archives, afin que les membres de la communauté des victimes puissent enfin mener à bien leur travail de mémoire.

Ces requêtes bénéficient d'un large soutien d'organisations pour la mémoire des victimes, de défense des droits humains et d'organismes internationaux, au-delà de tout clivage partisan. Elles ont été reprises sous forme d'un appel urgent par l'ACAT-Catalogne, diffusé à toutes les ACAT européennes.

Dans le contexte mondial actuel, marqué par la progression des régimes autoritaires jusqu'à notre continent, il est crucial de dénoncer les atrocités que les politiques de répression cherchent à banaliser. Faites entendre votre voix pour la reconnaissance et la mémoire des crimes commis au commissariat de Via Laietana 43. Signez l'appel urgent de l'ACAT-Catalogne.

SOURCE: ACAT-Catalogne



IMAGE: Dani Codina, Omnium, Flickr, CC BY-SA 2.0



Dans la lettre d'intervention, vous demandez au président du gouvernement espagnol, Pedro Sánchez Pérez-Castejón, de désaffecter le bâtiment de Via Laietana 43 et d'en transférer la propriété au gouvernement catalan, afin qu'il puisse être transformé en centre mémoriel de la torture et de la répression en Catalogne avec la participation active des associations concernées, et de restituer l'intégralité des archives policières de l'ancien commissariat.

Lettre au président du gouvernement espagnol

S.E. Sr. Pedro Sánchez Pérez-Castejón
Presidente del Gobierno de España
Palacio de la Moncloa
Avenida Puerta de Hierro, s/n.
28071 Madrid
Espagne

Port: 1.90 CHF

Copie à l'ambassadrice d'Espagne en Suisse

S.E. Mme María Celsa Nuño García
Ambassadrice d'Espagne en Suisse
Ambassade d'Espagne
Kalcheggweg 24
Case postale 1333
3000 Berne 16

E-mail: emb.berna@maec.es

Port: 1.00 CHF (courrier B)

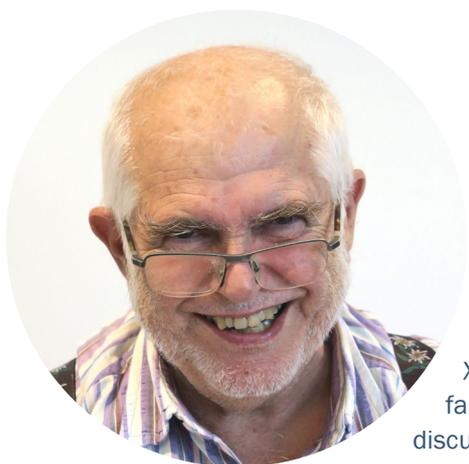
Délai d'intervention:
15 juillet 2025
Merci!

Assemblée générale 2025

Lors de l'Assemblée générale du 16 mai 2025 à Berne, les membres de l'ACAT présents ont élu Reto Gmünder au Comité. Anaël Jambers, Michael Steck, Markus Vögtli, Sylvain Fattebert et Ueli Burkhalter restent au Comité. Sylvain Fattebert a été élu nouveau président.

Un grand merci à tous les membres qui ont partagé ce bel événement avec le Comité et le Secrétariat!

Vous trouverez des photos de l'AG sur nos comptes de médias sociaux (Facebook: acatSuisse et Instagram: acat_ch). Vous recevrez le procès-verbal de l'AG en septembre.



Nécrologie: Xaver Pfister

L'ACAT-Suisse a le chagrin de perdre Xaver Pfister. Il est décédé le 13 mai à Bâle dans sa 78^e année.

Xaver a été membre de l'ACAT pendant plus de vingt ans. Au sein du Comité, dont il a fait partie de 2015 à 2022, il était responsable du dicastère des relations externes. En discutant avec lui, on sentait que les injustices et la misère dans le monde le touchaient de près. C'était un interlocuteur intéressant et ouvert à la discussion, qui voulait aller au fond des choses et qui n'hésitait pas à poser des questions.

Son enthousiasme était palpable lorsqu'il nous parlait de ses petits-enfants ou de l'avancement de la rédaction de son dernier livre. Nous gardons de Xaver le souvenir d'une personne aimable, engagée et critique, avec son sourire taquin.

Sur le plan professionnel, le théologien Xaver Pfister travaillait au sein de l'Église catholique romaine du canton de Bâle-Ville en tant qu'aumônier dans une paroisse, responsable de la formation des adultes, chargé de l'information et codirecteur de doyenné. Par ailleurs, l'auteur de plusieurs livres a également participé à des émissions théologiques à la radio et à la télévision SRF.

En 2007, Xaver Pfister a reçu le prix Herbert Haag pour la liberté dans l'Église. Kath.ch écrit à ce sujet: «Ont ainsi été récompensés ses efforts pour régler ouvertement les différences, pour s'interposer avec franchise entre les différentes cultures internes à l'Église et pour formuler des visions d'une culture vivante du conflit dans le quotidien pastoral». BR

Bonnes nouvelles

MAROC – Yidiresi Aishan est enfin libre

En février 2025, les autorités marocaines ont libéré Yidiresi Aishan, également connu sous le nom d'Idris Hasan. L'activiste ouïghour s'était engagé pour les droits de la minorité ethnique ouïghoure au Turkestan oriental (la province chinoise du «Xinjiang»). Depuis 2012, il vivait en Turquie. En juillet 2021, il avait été arrêté lors d'une escale au Maroc, alors qu'il tentait de rejoindre l'Europe de l'Ouest pour y trouver refuge.

L'organisation internationale de police Interpol avait émis en 2017, à la demande des autorités chinoises, une «notice rouge» (demande d'arrestation en vue d'extradition) à son nom pour des accusations présumées de terrorisme. Interpol avait annulé cette notice en août 2021. Malgré cela, un tribunal marocain avait jugé son extradition vers la Chine légale.

Le 12 février 2025, Yidiresi Aishan a été conduit au bureau de l'Agence de l'ONU pour les réfugiés (UNHCR) au Maroc, où il a été accueilli dans le cadre d'un programme de réinstallation vers les États-Unis. Le lendemain, il a pu s'envoler pour Washington. Là-bas, il a pu retrouver certains de ses compagnons de route.

Yidiresi Aishan a exprimé sa profonde gratitude à toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés pour lui. Son épouse a écrit à Amnesty International: «Sans votre aide, nous n'aurions pas pu sauver mon mari. Que Dieu vous bénisse toutes et tous. La plupart avaient déjà perdu espoir, mais des défenseurs des droits humains comme vous ont continué à se battre – et l'ont finalement sauvé.» L'ACAT-Suisse avait cosigné une lettre ouverte au gouvernement marocain en décembre 2021 et était également intervenue auprès de l'ambassade du Maroc à Berne en faveur de Yidiresi Aishan. En janvier 2022, les ACAT européennes ont lancé un appel urgent commun au ministre de la Justice du Maroc pour demander la libération et l'annulation du jugement de Yidiresi Aishan.

SOURCES: Menarights, Amnesty International, ACAT-Allemagne • SECR 12-2021

QATAR – Abdullah Ibhais a purgé sa peine

Abdullah Ibhais a été libéré en mars 2025 après trois ans et demi de détention au Qatar. Avant son arrestation, il était responsable de la communication au sein du comité d'organisation de la Coupe du monde de football 2022 au Qatar. En 2019, il s'était opposé à la présentation officielle et enjolivée des grèves menées par les travailleurs immigrés et avait demandé la transparence autour des conditions de travail sur les chantiers de la Coupe du monde. En avril 2021, il a été condamné à cinq ans de prison pour une prétendue affaire de corruption. Le juge-

ment était basé sur des aveux obtenus sous la contrainte; Ibhais a toujours rejeté les accusations par ailleurs. Plus tard, la peine de prison a été réduite à trois ans et demi. Des organisations internationales de défense des droits humains et l'ONU ont jugé le procès inéquitable et ont demandé la libération d'Ibhais.

Abdullah Ibhais a désormais purgé sa peine de prison – dans des conditions de détention inhumaines. Il vit à nouveau avec sa famille à Amman, la capitale jordanienne. «Je vais tout tenter pour obtenir justice, car le Qatar n'a jusqu'à présent pas eu à rendre de comptes. Et la FIFA non plus», a-t-il déclaré au journal allemand Sportschau. Il envisage une action en justice.

Abdullah Ibhais remercie personnellement les membres de l'ACAT pour l'appel urgent qu'ils ont écrit en sa faveur au gouvernement du Qatar en janvier 2022: «Je tiens à vous remercier sincèrement pour l'intérêt que vous continuez de porter à mon cas. Votre soutien et votre engagement dans ce chapitre difficile de ma vie – en particulier pendant le calvaire que j'ai vécu au Qatar – signifient beaucoup pour moi. Savoir qu'il y a des gens et des organisations qui se battent pour la justice et les droits humains me donne de la force et de l'espoir».

SOURCES: Abdullah Ibhais, Sportschau.de, Wikipédia, OHCHR, Josimar Football • AU 01-2022, ACTION Journée des droits de l'homme 2021

Restons vigilants

RWANDA – La situation de Dieudonné Niyonsenga reste déplorable

Le 29 mars 2024, soit il y a plus d'un an, la cour d'appel a rejeté le recours de Dieudonné Niyonsenga, alias Cyuma Hassan, confirmant ainsi sa condamnation à sept ans de prison.

Avec sa chaîne YouTube «Ishema TV», qui cumulait plus de 15 millions de vues avant son interdiction, Niyonsenga couvrait une grande variété de sujets, notamment la culture, la politique et les droits humains. En 2020, il a été arrêté aux côtés d'un collègue alors qu'il documentait les effets des mesures de restriction liées à la pandémie de COVID-19 sur les populations vulnérables. Après pratiquement un an en détention provisoire, il a été acquitté en 2021. Mais le parquet a fait appel. Dans un incroyable revirement de situation, Dieudonné Niyonsenga a finalement été condamné à sept ans de réclusion, la peine maximale pour les infractions reprochées.

Depuis le début de son incarcération, le reporter a dénoncé à maintes reprises le traitement cruel qui lui a été infligé. Il a déclaré avoir été placé à l'isolement durant de longues périodes, parfois dans des cellules

sans lumière ou partiellement inondées. Et avoir aussi été passé à tabac à plusieurs reprises, au point que sa vue et son ouïe en sont durablement affectées. Témoignage éloquent des violences alléguées: une audience pénale à laquelle il devait assister a été reportée d'un mois en janvier 2024, le juge estimant que l'intéressé, visiblement blessé et affaibli, n'était pas en mesure d'y participer. Malgré la détérioration préoccupante de son état de santé, les autorités pénitentiaires ne l'ont pas autorisé à recevoir les soins nécessaires.

Le 3 avril 2024, plusieurs spécialistes indépendants des Nations unies, dont la Rapporteuse spéciale sur la torture, Alice Jill Edwards, ont adressé une communication au président rwandais Paul Kagame. Ils y demandaient des clarifications sur le sort de Dieudonné Niyonsenga, ainsi que sur les cas – tout aussi préoccupants – d'un autre journaliste indépendant et d'un opposant politique. Les autorités rwandaises n'ont apporté aucun élément de réponse à leurs sollicitations. Depuis la confirmation de sa peine, il est devenu de plus en plus difficile d'obtenir des informations fiables sur les conditions de détention de Niyonsenga. Nous savons qu'il a été de nouveau placé à l'isolement sans explication connue, et que l'accès à ses proches est particulièrement restreint. Malheureusement, la procédure pénale qui lui permettait jusqu'alors de faire entendre sa voix étant close depuis plus d'un an, ses possibilités de dénoncer des mauvais traitements et de faire valoir ses droits sont désormais particulièrement limitées. L'ACAT-Suisse continuera de se mobiliser pour que ce journaliste, dont le sort illustre la situation alarmante de la liberté de la presse au Rwanda, ne soit pas oublié.

SOURCES: ONU, africanews • ACTION Journée des droits de l'homme 2022; FU 01-2023, 06-2023, 02-2024; FU NdV 05-2024

Mauvaise nouvelle

CÔTE D'IVOIRE – La société civile sous le coup d'une législation liberticide

Le 19 mars 2025, le parlement ivoirien a adopté une loi visant à encadrer plus strictement les organisations de la société civile. Les partisans de cette loi affirment vouloir empêcher l'infiltration d'organisations par des groupes terroristes cherchant à blanchir leurs fonds, notamment au sein d'entités religieuses. Pour l'opposition, ce risque, qui n'a pas été démontré, constituait surtout un prétexte pour restreindre drastiquement la capacité d'action de la société civile.

Dans les faits, cette réglementation abondante – 135 articles, contre à peine une vingtaine de dispositions pour le même domaine en droit suisse – fait sérieusement craindre une dérive autoritaire. Elle impose de lourdes obligations administratives aux ONG, réduit leur



ACAT-Côte d'Ivoire

IMAGE: ACAT Côte d'Ivoire

marge de manœuvre, prévoit des sanctions pénales sévères et fait peser un risque de dissolution en cas de manquement à certaines règles. De quoi dissuader bon nombre de personnes de s'engager.

Son adoption par le Parlement vient concrétiser les craintes exprimées de longue date par nos partenaires de l'ACAT Côte d'Ivoire. La marge de manœuvre de près de 14 000 ONG ivoiriennes a déjà été réduite ces dernières années – l'ACAT Côte d'Ivoire n'a par exemple plus accès à l'ensemble des prisons pour en vérifier les conditions de détention. Désormais, les organisations de la société civile sont également contraintes de fournir un grand nombre d'informations relatives à leurs activités, au détriment de leur capacité à identifier des violations des droits humains.

Le texte, ayant d'abord été introduit sous forme d'ordonnance gouvernementale, devait être entériné par le Parlement pour acquérir force de loi. Afin d'empêcher cette issue, l'ACAT-Suisse et l'ACAT Côte d'Ivoire avaient lancé une pétition début 2025 pour demander aux autorités de prendre position contre l'adoption de cette législation. Dans l'intervalle, le Parlement a toutefois validé la décision du gouvernement.

Nous continuons de soutenir nos partenaires ivoiriens, qui effectuent un travail de surveillance des lieux de détention et de plaidoyer remarquable. Les autres revendications portées lors de notre pétition restent d'ailleurs actuelles: la Côte d'Ivoire doit mettre en place un mécanisme national de prévention de la torture indépendant, chargé d'inspecter les établissements de privation de liberté, et permettre aux ONG d'accéder à nouveau à l'ensemble des lieux de détention.

SOURCES: ACAT-Côte d'Ivoire, RFI (Radio France Internationale) • ACTION Vendredi saint 2025

BR, EC, KDB

Abréviations

AU: appel urgent; FU: follow-up;

NdV: Nuit des Veilleurs; SECR: intervention du Secrétariat

Code pénal suisse

Incrimination de la torture: retour sur la procédure de consultation

La procédure de consultation sur l'initiative parlementaire visant à introduire une norme spécifique contre la torture dans le code pénal s'est achevée le 2 avril 2025. Dans sa prise de position, l'ACAT-Suisse a réaffirmé la nécessité de lutter pénalement contre l'impunité, tout en mettant en garde contre une formulation qui pourrait s'avérer insuffisante en pratique.

En particulier, l'avant-projet risque de ne pas couvrir toutes les situations de torture, notamment des actes commis par des entreprises privées assumant une tâche publique, comme les sociétés de sécurité intervenant dans les centres pour requérants d'asile.

L'ACAT recommande en outre que les procédures concernant des actes commis à l'étranger relèvent des autorités fédérales. Le Ministère public de la Confédération est expérimenté dans les enquêtes sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Il est donc mieux équipé que les parquets cantonaux, qui ne disposent généralement pas des ressources ni de l'expertise nécessaires pour instruire ce type d'enquêtes.

La majorité des partis politiques ont exprimé leur soutien à l'initiative, mais la partie n'est pas encore gagnée. Dans leur majorité, les cantons ne souhaitent pas d'une norme symbolique, sans efficacité concrète. La Commission des affaires juridiques du Conseil national doit maintenant retenir un projet de formulation pour cette nouvelle loi sur la base des avis exprimés durant la consultation. L'ACAT poursuivra son engagement en faveur d'une incrimination forte de la torture. EC

→ Retrouvez notre prise de position (sous une forme synthétique ou détaillée) sur www.acat.ch.

Lettre au conseil fédéral Ignazio Cassis

Gaza: la non-participation de la Suisse à une déclaration internationale est inacceptable

Dans une lettre adressée le 23 mai au conseiller fédéral Ignazio Cassis, l'ACAT-Suisse a critiqué la décision du gouvernement suisse de ne pas cosigner la récente déclaration conjointe des donateurs sur l'aide humanitaire à la bande de Gaza, soutenue par plus de 24 ministres des Affaires étrangères. Cette déclaration condamne clairement le plan du gouvernement israélien de contrôler militairement l'acheminement de l'aide humanitaire dans l'enclave palestinienne.

Le DFAE a justifié sa décision en invoquant une imprécision supposée dans la description du système d'acheminement prévu par Israël, préférant attendre des éclaircissements avant de se prononcer.

Cette position est inacceptable pour l'ACAT-Suisse. L'instrumentalisation de l'aide humanitaire constitue une menace existentielle pour le peuple palestinien et doit être condamnée fermement. En tant que dépositaire des Conventions de Genève, la Suisse a en outre le devoir de défendre sans ambiguïté les principes d'indépendance et d'impartialité de l'aide humanitaire.

Alors même qu'il s'est avéré que la distribution de l'aide par ce système est un fiasco humanitaire, Ignazio Cassis maintient sa position. Désormais, les critiques à l'encontre de la position floue de la Suisse se multiplient, y compris de la part de personnalités. Le conseiller fédéral Cassis devra expliquer dans quelle mesure il partage les objections formulées à l'encontre de la fondation privée chargée par Israël d'acheminer l'aide à Gaza.

Dans sa lettre, l'ACAT-Suisse appelle le Conseil fédéral à cosigner sans délai la déclaration conjointe, à condamner tous les crimes de guerre, à soutenir la libération des otages détenus par le Hamas et à renforcer l'aide humanitaire sur place. La même semaine de l'envoi de notre lettre, la Conférence des évêques de Suisse et l'Église évangélique réformée de Suisse notamment ont publié des déclarations allant dans le même esprit.

Depuis le 7 octobre 2023, date de l'attaque meurtrière du Hamas déclenchant la guerre, plus de 50 000 Palestiniens ont perdu la vie. En raison du blocus imposé par Israël, les 2,1 millions de Gazaouis vivent désormais dans une insécurité extrême.

→ Retrouvez notre lettre complète au ministre des Affaires étrangères Ignazio Cassis sur www.acat.ch.



Un enfant dans la Bande de Gaza
(PHOTO: Hosny Salah, Pixabay)

Décès du pape François

Il s'est activement engagé contre la peine de mort

Le pape François, récemment décédé, s'est clairement prononcé contre la torture. Il était en outre fermement opposé à la peine de mort et a agi en conséquence durant son pontificat. «Les exécutions sont loin d'apporter la justice», a-t-il notamment écrit en 2024, «au contraire, elles attisent des sentiments de vengeance qui deviennent un dangereux poison dans l'organisme de notre société». Selon le pape, au lieu d'investir de l'argent et des ressources dans l'exécution de personnes comme si elles ne valaient plus la peine de vivre et devaient être éliminées, les États devraient concentrer leurs efforts pour permettre aux détenus de véritablement transformer leur vie.

Fin 2024, lors de la prière de l'Angélus sur la place Saint-Pierre à Rome, le pape François a appelé les fidèles à prier pour les condamnés à mort aux États-Unis. Il a demandé aux autorités américaines de commuer leurs condamnations en peines de prison. Cet appel du pape était inhabituellement direct. Il était lié à la demande largement exprimée au président Joe Biden de commuer les peines des 40 condamnés à mort au niveau fédéral en peines de prison avant que le président désigné Donald Trump ne mette en œuvre sa promesse de procéder à des exécutions dès son retour en fonction. Les membres et le Secrétariat de l'ACAT-Suisse ont également participé à cet appel. Fin décembre, Joe Biden a effectivement commué 37 des 40 peines de mort.

Jusqu'en 2018, le catéchisme considérait encore la peine de mort comme une sanction légitime. Le pape François avait fait modifier ce passage en 2018 (voir encadré).

Passage n° 2267 du Catéchisme de l'Église catholique, depuis 2018:

«Pendant longtemps, le recours à la peine de mort de la part de l'autorité légitime, après un procès régulier, fut considéré comme une réponse adaptée à la gravité de certains délits, et un moyen acceptable, bien qu'extrême, pour la sauvegarde du bien commun.

Aujourd'hui on est de plus en plus conscient que la personne ne perd pas sa dignité, même après avoir commis des crimes très graves. En outre, une nouvelle compréhension du sens des sanctions pénales de la part de l'État s'est répandue. On a également mis au point des systèmes de détention plus efficaces pour garantir la sécurité à laquelle les citoyens ont droit, et qui n'enlèvent pas définitivement au coupable la possibilité de se repentir. C'est pourquoi l'Église enseigne, à la lumière de l'Évangile, que "la peine de mort est inadmissible car elle porte atteinte à l'inviolabilité et à la dignité de la personne" et elle s'engage de façon déterminée, en vue de son abolition partout dans le monde.»

Cette modification, soutenue par un large consensus des évêques, reflète l'évolution des mentalités non seulement au sein de l'Église, mais de la majorité des sociétés. Selon des informations parues dans la presse et sur les réseaux sociaux, le nouveau pape Léon XIV serait lui aussi opposé à la peine de mort. Reste à savoir s'il s'engagera avec autant de conviction contre cette pratique. Le nouveau pape étant lui-même citoyen américain, un tel engagement pourrait grandement favoriser le mouvement contre la peine de mort aux États-Unis, où environ un cinquième de la population est catholique. KDB

Rapport 2024 d'Amnesty International sur la peine de mort

Un nombre record d'exécutions depuis 2015

En 2024, Amnesty International a recensé 1518 exécutions dans le monde – un chiffre record depuis 2015. Si le nombre de pays pratiquant effectivement la peine capitale reste historiquement bas (15 pays), certains États continuent d'y recourir massivement, souvent dans des contextes marqués par l'injustice ou la répression politique. En outre, la Chine, la Corée du Nord et le Vietnam, où les données restent opaques, compteraient en réalité des milliers d'exécutions supplémentaires. Le

nombre réel d'exécutions dans le monde est donc probablement bien plus élevé que les 1518 cas documentés par Amnesty.

Le Moyen-Orient concentre la majorité des exécutions, avec trois pays responsables de 91% des cas enregistrés: l'Iran, l'Arabie saoudite et l'Irak. À eux seuls, ils ont procédé à 1380 mises à mort. L'Iran a exécuté au moins 972 personnes, souvent à l'issue de procès iniques ou sur la base d'aveux extorqués sous la torture. Amnesty

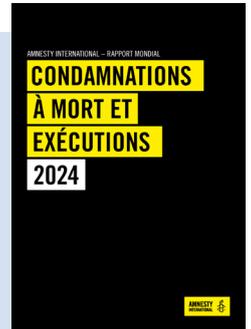


dénonce un usage ciblé de la peine de mort pour faire taire l'opposition, les minorités et les mouvements de protestation, notamment en Iran et en Arabie saoudite. Dans plus de 40% des cas, les exécutions ont été appliquées en violation du droit international, notamment pour des infractions liées aux stupéfiants qui ne remplissent pas le critère des « crimes les plus graves ».

Malgré cette hausse préoccupante, des avancées majeures doivent être soulignées. En mai 2024, la Côte d'Ivoire a ratifié le deuxième protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques interdisant la peine de mort. Pour cet État, dont la Constitution interdisait déjà la peine de mort depuis 2000, il s'agissait surtout de concrétiser son engagement contre la peine de mort sur la scène internationale. En décembre, le Zimbabwe, avec l'appui crucial de l'ambassadeur suisse Stéphane Rey, a aboli la peine de mort. Le même mois, l'ONU a adopté une dixième résolution en faveur d'un moratoire

sur les exécutions, soutenue par un nombre record de 130 États. Lentement mais sûrement, le camp des États rétentionnistes perd du terrain face aux revendications de la société civile et de la communauté internationale. À ce jour, 113 pays ont prohibé la peine de mort pour tous les crimes. EC

Chaque année, Amnesty International publie un rapport détaillé sur la peine de mort dans le monde. Basé sur des données officielles, des recherches indépendantes et des sources de première main, ce rapport est l'une des références les plus fiables pour suivre les tendances globales, les violations du droit international et les dynamiques abolitionnistes en cours.



26 JUIN 2025



Le 26 juin est la Journée internationale de soutien aux victimes de la torture – une date clé pour le mouvement international des ACAT. La Nuit des Veilleurs, qui a lieu autour du 26 juin, crée une chaîne internationale de personnes soutenant spirituellement les victimes.

De plus amples informations sur la Nuit des Veilleurs 2025 sont disponibles sur www.acat.ch. Vous y trouverez la brochure, des affiches et d'autres infos. Le Secrétariat vous enverra volontiers ce matériel par la poste.

Les personnes qui sont présentées cette année – représentatives de milliers d'autres – peuvent être contactées par écrit.

Temple protestant de Martigny, samedi 21 juin 2025 à 20 h

NUIT DES VEILLEURS AVEC TÉMOIGNAGE DE SANJAYA

ET HARITH EKNELIGODA: Cette Nuit de prières commence par le témoignage de Sanjaya et Harith Ekneligoda, qui ont grandi au Sri Lanka. Alors qu'ils étaient adolescents, leur père Prageeth Ekneligoda, un journaliste et caricaturiste critique à l'égard du régime, a soudainement disparu. Dix ans plus tard, Sanjaya et Harith ont également risqué de graves intimidations. Ils se sont réfugiés en Suisse. → Infos: www.acat.ch

NUIT DES VEILLEURS

IMPRESSUM

Éditrice ACAT-Suisse **Rédaction** Etienne Cottier (EC, appels urgents, e.cottier@acat.ch), Katleen De Beukeleer (KDB, coordination, k.debeukeleer@acat.ch), Bettina Ryser Ndeye (BR) **Conception** Katleen De Beukeleer **Images** Sauf mention spécifique: ACAT-Suisse **Traduction** ACAT-Suisse **Impression** Funke Lettershop AG, Zollikofen **Prochaine édition** août 2025

Vos contributions pour la prochaine édition sont les bienvenues jusqu'au 5 août 2025.

ACAT-Suisse – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
Speichergasse 29 • CH-3011 Berne
Tél. +41 (0)31 312 20 44 • www.acat.ch • info@acat.ch
IBAN: CH16 0900 0000 1203 9693 7

f ACATSuisse @ acat_ch

Faites un don avec TWINT!

Scannez le code QR avec l'app TWINT
Confirmez le montant et le don



Votre don en bonnes mains.